

Décision n° 2016/01-09
relative à l'accréditation de l'École catholique d'arts et
métiers de Lyon (ECAM Lyon) :
transfert des habilitations à la Fondation ECAM

Objet

Dossier F : première accréditation de la Fondation ECAM à délivrer des titres d'ingénieur diplômé sur les sites de Lyon et Strasbourg, en substitution des titres d'ingénieur diplômés jusqu'alors délivrés par ECAM Lyon et ECAM Strasbourg Europe.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-4, L 642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée par l'ECAM Strasbourg-Europe et la Fondation ECAM,
- Vu le rapport établi par les rapporteurs : Pascal RAY (rapporteur principal), François HASCOET (membre de la CTI), Bertrand BONTE (expert), Joffrey DUTTO (expert élève ingénieur), et présenté lors de la séance plénière du 13 janvier 2016,
- Entendus Sonia WANNER, directrice générale de l'ECAM Strasbourg-Europe et Yves COLLIOU, président du conseil d'administration de la fondation ECAM.

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Évolution des institutions

La Fondation ECAM a le statut d'Établissement reconnu d'utilité publique (décret du 27 juillet 1977 paru au J.O. du 2 août 1977). La Fondation ECAM est l'organisme d'administration et de gestion de l'école catholique d'arts et métiers de Lyon (ECAM Lyon).

L'ECAM Strasbourg-Europe a été créée en 2011. Elle a le statut d'une association de gestion (loi 1908 du droit spécifique applicable en Alsace-Moselle).

La Fondation ECAM et l'ECAM Strasbourg-Europe ont signé le 26 juin 2013 une convention d'utilisation de la marque ECAM.

L'ECAM Strasbourg-Europe et la Fondation ECAM demandent :

- D'une part l'accréditation de la Fondation ECAM à délivrer sur le site de Strasbourg et sur le site de Lyon un diplôme unique en remplacement des titres habilités et délivrés par ECAM Strasbourg-Europe (titre sans spécialité) et ECAM Lyon (titre sans spécialité).
- D'autre part le transfert à la Fondation des habilitations détenues par l'ECAM Lyon

Cette perspective avait déjà été exprimée en janvier 2015, en amont de l'audit périodique de l'ECAM Lyon menant au renouvellement de l'habilitation pour 6 ans à compter de la rentrée 2015 (décision n°2015/06-06). Les conseils d'administration des deux écoles ont voté en juin 2015 le projet de diplôme unique.

L'examen des conditions de délivrance d'un diplôme unique sur des sites multiples a été réalisé dans le cadre de l'audit périodique de l'ECAM Strasbourg-Europe qui s'est conclu par décision favorable au nouveau dispositif (décision n°2016/01-05).

En conséquence,

Premièrement, La Commission ayant pris acte

- d'une part de la décision de l'association de gestion de l'ECAM Strasbourg Europe de renoncer à être une école d'ingénieur de plein exercice pour devenir le 2^{ème} site de formation de la Fondation ECAM actuelle gestionnaire de l'Ecole catholique d'arts et métiers de Lyon.
- d'autre part de la demande de la Fondation ECAM d'être l'organisme bénéficiaire de l'habilitation à délivrer des titres d'*ingénieur diplômé* sur les sites de Lyon et de Strasbourg.

Décide que les habilitations attribuées par la décision N° 2015/06-06 prennent fin au 30 août 2016 et sont remplacées par les décisions suivantes qui prennent effet au 1^{er} septembre 2016.

Deuxièmement, La Commission décide d'habiliter la Fondation ECAM à délivrer :

a) pour la durée maximale de 5 ans à compter du 1er septembre 2016, les deux titres suivants :

« Ingénieur diplômé de l'Ecole catholique d'arts et métiers de la Fondation ECAM »
en formation initiale sous statut d'étudiant.
(formation sur les sites de Lyon et Strasbourg)

« Ingénieur diplômé de l'Ecole catholique d'arts et métiers de la Fondation ECAM »
spécialité Génie industriel et mécanique,
en partenariat avec l'ITII Lyon
en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue.
(formation sur le site de Lyon)

b) pour la durée restreinte de 2 ans à compter du 1er septembre 2016, les trois titres suivants :

« Ingénieur diplômé de l'Ecole catholique d'arts et métiers de la Fondation ECAM »
spécialité Génie industriel,
en formation initiale sous statut d'étudiant.
(formation sur le site de Lyon)

« Ingénieur diplômé de l'Ecole catholique d'arts et métiers de la Fondation ECAM »
spécialité Bois,
en formation initiale sous statut d'apprenti.
(formation sur le site de Lyon)

« Ingénieur diplômé de l'Ecole catholique d'arts et métiers de la Fondation ECAM »
spécialité Energie,
en partenariat avec l'ITII Lyon
en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue.
(formation sur le site de Lyon)

Tous les diplômés 2016 obtiendront les diplômes correspondant aux habilitations actuellement en vigueur.

Troisièmement, le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI – aux seuls diplômes suivants :

« Ingénieur diplômé de l'Ecole catholique d'arts et métiers de la Fondation ECAM »
(formation sur les sites de Lyon et Strasbourg)

« Ingénieur diplômé de l'Ecole catholique d'arts et métiers de la Fondation ECAM »
spécialité Génie industriel et mécanique,
en partenariat avec l'ITII Lyon
(formation sur le site de Lyon)

Délibéré en séance plénière à Paris, le 13 janvier 2016.

Mesdames et Messieurs Noël BOUFFARD, Hervé COPPIER, Philippe COURTIER, Florence DUFOUR, Jeanne DUVALLET, Agnès FABRE, Olivier GENDRY, François HASCOET, Gabriel HENRIST, Sandrine JAVELAUD, Anne-Marie-JOLLY, Élisabeth LAVIGNE, William LIS, Laurent MAHIEU, Christophe MEUNIER, Joël MOREAU, Pascal RAY, Arnaud REICHART, Georges SANTINI et Jacques SCHWARTZENTRUBER

Approuvé en séance plénière à Paris, le 8 mars 2016.



Le président
Laurent MAHIEU



Le secrétaire greffier



Le rapporteur principal
Pascal RAY